

15 juin 2018

Petit port. Bientôt une aire de carénage. **Saint-Briac**

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir, en séance publique, au deuxième étage du presbytère, sous la présidence de Vincent Denby-Wilkes, maire. La réalisation d'une future aire de carénage a occupé une bonne partie de cette séance.

Entre 180 et 320 bateaux par an

En effet, la Ville de Saint-Briac-sur-Mer souhaite s'équiper assez rapidement d'une aire de nettoyage et de pose d'antifouling pour tous les plaisanciers qui le souhaitent. Celle-ci pourrait accueillir deux bateaux qui accéderaient à cette aire par la mer. La municipalité, après étude, table sur une fréquentation entre 180 et 320 bateaux par an. Ceux-ci devraient payer un carénage autour de 50 €. Bernard Laloux, de l'opposition, a de son côté réalisé un sondage auprès des 1.100 plaisanciers de Saint-Briac-sur-Mer et Lancieux. Ce sondage lui fait dire que la fréquentation serait bien moins importante que prévue et aimerait que le conseil se donne du temps avant d'agir. De plus, il craint que cette aire ne soit pas très esthétique ni rentable sur le long terme.

Un investissement de 270.000 €

Le projet, chiffré autour de 270.000 €, hors taxe serait pris en charge à 40 % par l'agence de bassin Loire-Bretagne, à 40 % par la communauté de communes et à 20 % par le port de Saint-Briac-sur-Mer, qui serait maître d'ouvrage. Georges Bourbaret souligne un investissement raisonnable pour la commune. Le maire précise l'avis favorable du conseil portuaire et l'enjeu environnemental d'une telle installation. Il rappelle qu'il est strictement interdit de passer de l'antifouling sur l'estran ou même dans son jardin. La communauté de communes doit aussi, en accord avec les normes européennes, s'équiper de ce type d'aires. Malgré quatre oppositions et deux abstentions, le conseil municipal a autorisé le maire à déposer la déclaration préalable relative à l'équipement de l'aire de carénage.